

CONSEIL DE VILLE DE SAINT-IMIER

Séance ordinaire du jeudi 12 mars 2020, tenue dès 19 h 30 dans la Grande salle de la Salle de spectacles

Présidence : Mme Elisabeth Beck, présidente

Secrétaire : M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Mesdames, Messieurs, il est 19 h 30. Je déclare la séance du Conseil de ville du 12 mars 2020 ouverte. A toutes et tous, bienvenue en vous souhaitant une année enrichissante et une bonne santé. Vous représentez ici l'ensemble de nos concitoyennes et concitoyens. Merci d'assumer cette importante responsabilité. Permettez-moi d'adresser mes respectueuses salutations à Monsieur le maire, à Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, à Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers de ville, à MM. le chancelier et le vice-chancelier et aux représentant(e)s de la presse. Merci de votre compréhension quant à la décision que j'ai prise, en concertation avec la Chancellerie municipale, de nous réunir ici plutôt que dans l'espace dévolu habituellement à nos séances. Cette décision fait suite à une recommandation de l'organe de conduite cantonal (OCCant) afin de respecter les distances réglementaires entre nous. Une autre possibilité aurait été de repousser cette séance mais elle n'a pas été retenue car un objet soumis ce soir prévoit une votation du Corps électoral en mai. J'ai le devoir par ailleurs de vous rappeler qu'en cas de fièvre ou de toux importante, il vous est recommandé de quitter notre salle de réunion dès maintenant. Les recommandations de l'organe de conduite cantonal (OCCant) indiquent également qu'il n'est pas conseillé aux personnes à risque de participer à notre réunion. Ce message en appelle à la propre responsabilité de chacun. Je vous remercie. Avant de passer à l'appel, je désirerais ce soir que nous pensions à Mme Nathalie Scheidegger Diener, qui a travaillé à la commune pendant plus de 22 ans, décédée suite à des problèmes de santé. En sa mémoire, je propose que nous nous levions et observions une minute de silence."

...Minute de silence...

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Merci."

Mme Elisabeth Beck, présidente : "J'ai encore une communication importante à vous transmettre. Notre Conseil de ville change légèrement de configuration dès aujourd'hui. Nous travaillerons désormais avec 12 membres du parti ARC, 11 membres du PLR, 7 membres du PS, et 1 membre sans parti, Mme Joëlle Häller, puisqu'elle ne se prononcera plus désormais au nom du PLR. Je vous invite maintenant à nous pencher sur l'ordre du jour de cette séance, celui appelle-t-il des modifications de votre part ?"

...Il n'y a pas de modification à l'ordre du jour...

L'ordre du jour se présente de la manière suivante :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2019
3. Communications de la présidente et du maire
4. Plan de quartier « Le Réservoir » : abrogation partielle du plan de quartier (PQ) et édicition d'un nouveau PQ « Le Réservoir Est » : décision
5. Votation d'un crédit d'engagement de CHF 3'000'000.-, prévu partiellement au plan financier, pour l'assainissement et la mise aux normes des bâtiments de l'école primaire sis à la Rue Agassiz 14 et 16 — Décider du mode de financement — préavis au Corps électoral

6. Règlement sur la vidéosurveillance de la commune de Saint-Imier : décision
7. Fermeture d'une classe à l'école primaire pour l'année scolaire 2020-2021 : décision
8. Motions et interpellations
9. Petites questions
10. Divers et imprévu

1. Appel

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Je cède la parole à notre secrétaire, Mme Nathalie Fiechter, PS, pour effectuer l'appel."

Sont présents : M. Cédric Spielhofer (PLR), M. Jean-Paul Gerber (PLR), M. Vincent Brahier (PLR), M. Mathias Nikles (PLR), M. Yann Doutaz (PLR), M. Samuel da Silva (PLR), Mme Gisèle Tharin (PLR), M. Gaëtan Aellen (PLR), M. Christian Tharin (PLR), M. Daniel Müller (PLR), M. Patrick Domon (ARC), M. Michel Meyer (ARC), Mme Josepha Chiesa (ARC), M. Swann Thommen (ARC), Mme Florine Pessotto-Bueche (ARC), M. Claude Voisin (ARC), M. Raphaël Perotto (ARC), Mme Morgane Bussian (ARC), Mme Danika Perret (ARC), M. Philippe Garraux (ARC), Mme Michèle Comte (ARC), M. Roger Comte (ARC), Mme Elisabeth Beck (PS), Mme Nathalie Fiechter (PS), M. Michel Ruchonnet (PS), M. Vital Carnal (PS), Mme Marie Ruchonnet (PS), M. Gerolamo Pepe (PS) et Mme Joëlle Häller (sans parti)

Sont excusés : M. Denis Gerber (PLR) et M. Loïc Springenfeld (PS)

Conseil municipal : M. Patrick Tanner (maire), Mme Paula Tanner (vice-maire), M. Olivier Zimmermann, Mme Josika Iles, M. Corentin Jeanneret, M. Jean Luc Berberat, M. Marcel Gilomen et M. Beat Grossenbacher (chancelier municipal)

Excusé : -

Presse : Mme Céline Lo Ricco Châtelain (Le Quotidien Jurassien), Mme Marta Duarte (RJB), M. Blaise Droz (Le Journal du Jura) et M. Laurent Merlet (Canal Alpha)

Public : -

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Je rappelle que le scrutateur situé en bout de table comptabilise les voix de la colonne de droite et du bureau. Les voix de la fraction ARC et de la fraction socialiste ainsi que celle de Mme Joëlle Häller, sans parti, seront comptabilisées par le scrutateur qui a la chance de se trouver à proximité de notre secrétaire. Merci pour votre travail."

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2019

Le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Mes remerciements vont à M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier, en vous rappelant que sa tâche lui sera allégée si vous lui transmettez vos textes électroniquement à l'issue de chaque séance."

3. Communications de la présidente et du maire

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Ce n'est pas un secret, une présidente a, en premier lieu, des obligations. Merci à toutes et tous pour votre confiance. Je suis heureuse de pouvoir accéder à ce poste. Il s'agit bien sûr d'une responsabilité particulière mais aussi d'un nouveau défi : par exemple, celui de ne pas participer au débat, d'écouter les différents points de vue, de respecter cette neutralité chère à notre pays et de suivre point après point l'ordre du jour ! Se trouver entourée de personnes curieuses, intéressées à la chose publique, et qui courageusement prennent position en s'efforçant, le plus souvent possible, de faire preuve d'indépendance d'esprit, s'apparente à un privilège. Vous toutes et tous ici présents avez beaucoup de mérite. Votre travail est précieux. Il y a des choix à faire mais aussi, très souvent pour une commune, des obligations du droit supérieur à suivre. Certes, il serait plus facile de manifester dans la rue, en demeurant si souhaité plus ou moins incognito. A ce propos, ce n'est pas l'envie qui me manque parfois de brandir des pancartes dans ce forum, mais la sagesse me dit que ce serait plutôt inapproprié. Cette liberté appartient à la rue où fort heureusement il est encore autorisé de réagir. Rappeler bruyamment et de manière visible certaines revendications est légitime : l'égalité femmes-hommes, le droit à des soins équitables, la nécessité de transformer les rapports sociaux et économiques actuels afin d'éviter une mise en péril de notre société font partie des priorités en 2020. Toutes ces voix, celles de la population à l'extérieur et les nôtres en tant qu'élues et élus, sont nécessaires pour avancer. Par bonheur, la volonté de pouvoir compter sur les institutions démocratiques de l'Etat pour apporter des solutions existe encore. Evitons la rupture et agissons en acceptant de nous remettre en question et en investissant massivement dans la formation et la recherche. Il y a des besoins urgents. Nous savons depuis près de 50 ans que le climat change, que l'air que nous respirons est de plus en plus pollué. Sommes-nous capables de nous adapter à cette évolution très rapide ? Est-il encore temps ? Nous devons innover en prenant notre courage à deux mains, en montrant que nous voulons encore et toujours apprendre et donc de chercher à comprendre. L'exemple que nous montrons en nous engageant au service de la communauté est une priorité. Cela devrait faire partie de l'ADN de tout un chacun afin que notre monde se porte mieux. Pour conclure, je me permets cette citation de Dante Alighieri : "Certains attendent que le temps change, d'autres le saisissent avec force et agissent. Bonne séance à toutes et tous."

...Applaudissements...

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Je poursuis dans mes communications avec celles liées aux affaires en cours. Tout d'abord, pour des questions de qualité d'enregistrement, s'il vous plaît, je vous demande de parler assez fort, de bien articuler et de ne pas faire de bruit dans la salle lors des prises de parole. Merci. Le 25 janvier, notre scrutateur M. Raphaël Perotto, ARC, a représenté le Conseil de ville lors de l'assemblée générale du Corps de musique. Je profite de l'occasion pour le remercier de sa disponibilité. Le 4 mars, j'ai reçu en copie, comme beaucoup d'entre vous, un courrier de quelques représentants de l'association "Sauvez l'Echelette". Celui-ci faisait suite à un premier courrier qui m'a aussi été envoyé en copie et à la réponse du Conseil municipal que vous avez pu lire dans la presse. Ayant été interpellée indirectement en tant que présidente du Conseil de ville, je souhaite m'exprimer à titre personnel : tout d'abord, je désapprouve le ton de ce deuxième courrier qui juge inadmissible que la commune de Saint-Imier ne se positionne pas par rapport à l'avis de certains de ses contribuables. Selon moi, ce n'est pas aux communes non directement concernées par le projet de prendre position car elles n'ont pas en main toutes les informations. Ensuite, je souhaite rappeler que le peuple suisse, par un vote, s'est engagé dans une transition énergétique et que la population de Sonvilier, lors d'un vote consultatif en 2015, a accepté à 74 % de donner mandat à sa commune de poursuivre le projet. De plus, la commune de Saint-Imier a, jusqu'ici, apporté son soutien à l'approche qualitative des parcs éoliens : celui de Mont-Crosin en est un exemple en la matière. De ce fait, je cautionne tout à fait la prise de position du Conseil municipal. Je vous remercie de votre attention et donne la parole au maire pour ses communications."

M. Patrick Tanner, maire : "Le Conseil municipal souhaite à Mme Elisabeth Beck, présidente, une très belle année de présidence, riche en échanges et débats. Nous espérons que les prochaines séances se dérouleront à nouveau dans le cadre habituel, et que cette situation un peu particulière soit rapidement derrière nous, et derrière vous. Dans mes communications, je tiens à vous informer que le comité de fusion a été autorisé à tenir sa séance mercredi 18 mars prochain, à 20 h00, à la salle polyvalente de Cormoret. La situation peut toutefois évoluer en fonction des mesures qui seront prises demain par le Conseil fédéral.

Pour l'heure, des mesures préventives seront prises sur place afin de limiter les risques et il est fortement déconseillé aux personnes appartenant à des groupes à risques selon les directives de l'Office fédéral de la santé publique de prendre part à cette séance d'information. Les personnes souffrantes sont également invitées à suivre cette séance d'information en direct sur le site internet www.avenir-vallon.ch. Cette soirée sera surtout l'occasion pour le comité de fusion de vous présenter le budget prévisionnel et la quotité fiscale de la future commune d'Erguël. A ces deux objets s'ajoutera une présentation très attendue de M. Nicolas Vernot, spécialiste en héraldique, à savoir celle des trois propositions d'armoiries dont une seule sera retenue à l'issue de la séance.

Que ce soit sur place ou depuis votre ordinateur, vous pourrez participer au vote en suivant la séance d'information en direct. N'oubliez cependant pas d'emporter avec vous votre smartphone ou tout autre appareil vous permettant de vous connecter à Internet.

Au plaisir de vous y voir nombreux, je vous remercie de votre attention.

Pour l'heure, bonne séance à tous."

4. Plan de quartier « Le Réservoir » : abrogation partielle du plan de quartier (PQ) et édicition d'un nouveau PQ « Le Réservoir Est » : décision

Rapport du Conseil municipal :

Le plan de quartier (PQ) « Le Réservoir » a été adopté le 21 octobre 2010 par le Conseil de Ville et approuvé le 9 mars 2011 par l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT).

Aujourd'hui, deux immeubles ainsi que le parking souterrain sont construits dans la partie ouest conformément au PQ « Le Réservoir ».

La concrétisation des deux premiers bâtiments a toutefois donné lieu à certaines difficultés, car les dispositions du PQ pouvaient être sujettes à interprétation, notamment en ce qui concerne le droit subsidiaire applicable, les dispositions du PQ ayant été édictées avant celles du règlement de construction actuel.

La mise en œuvre du dernier immeuble (partie est) soulève les mêmes questions. Elle s'expose à des problèmes dus principalement au fait que les dispositions du PQ ne tiennent pas suffisamment compte de la localisation de l'emprise 1, pour laquelle la déclivité du terrain par rapport à la Rue Paul-Charmillot est importante. Par ailleurs, la distance à respecter par rapport à la Rue de Beau-Site, que détermine un alignement, n'a pas été mesurée depuis le bord de la chaussée.

A cela s'ajoute notamment le déficit en places de stationnement sur fond privé, que les promoteurs du quartier souhaitent combler mais que le PQ actuel ne rend pas possible en l'état, car aucun périmètre n'est dédié à ce type d'utilisation.

Compte tenu de ces éléments et suite à des discussions préalables avec l'OACOT, il a été convenu d'introduire l'abrogation partielle du PQ « Le Réservoir » et l'édiction d'un nouveau PQ « Le Réservoir Est ».

La Municipalité de Saint-Imier a donc initié les démarches en vue de faire aboutir ce processus. Conformément à l'article 58 de la loi cantonale sur les constructions du 9 juin 1985, l'abrogation partielle du PQ « Le Réservoir » et l'édiction d'un nouveau PQ « Le Réservoir Est » ont été déposées publiquement pour la phase de participation et d'information de la population du 7 juin 2019 au 8 juillet 2019.

La phase information et participation close, un rapport de participation ainsi que les documents nécessaires ont été envoyés à l'OACOT en vue d'entamer l'examen préalable. Au terme de cet examen, l'OACOT a fait part à la Municipalité d'un certain nombre de remarques qui ont été intégrées dans les documents mis en dépôt public.

Les documents relatifs au nouveau PQ « Le Réservoir Est » ont été déposés publiquement du 13 décembre 2019 au 13 janvier 2020 pour la phase d'opposition cette fois-ci. Aucune opposition n'a été déposée pendant le délai légal.

Sur préavis unanime de la Commission urbanisme et mobilité, le Conseil municipal, unanime lui aussi, propose au Conseil de ville d'abroger partiellement le PQ « Le Réservoir » et d'édicter un nouveau PQ « Le Réservoir Est ».

Ouverture de la discussion :

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Nous allons procéder à la lecture du règlement du nouveau Plan de Quartier en prenant les parties l'une après l'autre, avec vos propositions de modifications si nécessaire, puis nous ouvrirons la discussion plus générale avant de passer au vote. Quelqu'un s'oppose-t-il à cette manière de procéder pour traiter ce point ?"

...Il n'y a pas d'opposition à cette manière de procéder...

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Cela ne semble pas être le cas, nous pouvons passer à la lecture de ce règlement. Je vous informe qu'une erreur s'est glissée dans le sommaire : il n'y a non pas 4 parties mais 5, le point Equipement ne faisant pas partie des Dispositions finales."

M. Gerolamo Pepe, PS : "La fraction socialiste a pris connaissance avec satisfaction du rapport du Conseil municipal concernant les plans de quartier "Le Réservoir" et "Le Réservoir Est". C'est une excellente nouvelle que se construise un nouvel immeuble locatif à Saint-Imier. Ce projet correspond aux objectifs de densification du milieu bâti et de développement vers l'intérieur. Il nous paraît de ce fait adéquat d'adapter nos règlements de manière à faciliter la mise en œuvre de cette construction. De plus, la création d'un parking souterrain évitera aux locataires des nouveaux appartements de devoir occuper des places de parc avoisinantes, déjà très utilisées. On ne peut que se réjouir de cette modification de plan de quartier, qui, par ailleurs, a intégré toutes les remarques de l'Oacot. La fraction socialiste accepte donc à l'unanimité d'abroger partiellement le plan de quartier "Le Réservoir" et d'édicter un nouveau plan de quartier "Le Réservoir Est"."

M. Mathias Nikles, PLR : "Le parti libéral-radical accepte à l'unanimité l'abrogation partielle du plan de quartier "Le Réservoir" et l'édiction d'un nouveau plan de quartier "Le Réservoir Est"."

M. Claude Voisin, ARC : "Notre fraction a pris connaissance du dossier élaboré par le département de l'urbanisme et mobilité en ce qui concerne le quartier du réservoir. Cette décision doit être prise comme une formalité administrative étant donné qu'il s'agit uniquement de l'édiction d'un nouveau plan et qu'il n'y a eu aucune opposition déposée. La fraction ARC

accepte à l'unanimité d'abroger partiellement le plan de quartier "Le Réservoir" et d'édicter un nouveau plan intitulé "Le Réservoir Est".

Au vote, le plan de quartier « Le Réservoir » : abrogation partielle du plan de quartier (PQ) et édicition d'un nouveau PQ « Le Réservoir Est » est accepté à l'unanimité.

5. Votation d'un crédit d'engagement de CHF 3'000'000.-, prévu partiellement au plan financier, pour l'assainissement et la mise aux normes des bâtiments de l'école primaire sis à la Rue Agassiz 14 et 16 – Décider du mode de financement – préavis au Corps électoral

Rapport du Conseil municipal :

Le bâtiment accueillant l'école primaire a été construit vers 1875 (Agassiz 16). Tout comme l'immeuble qui abrite le ceff SANTÉ-SOCIAL (Agassiz 12), il est de style néo-classique avec façades symétriques. Ces deux collèges sont reliés depuis 1959 par une aile intermédiaire (Agassiz 14) qui offre huit salles de classe et plusieurs locaux de service.

Ce remarquable ensemble bâti est marquant et structurant de l'urbanisme de Saint-Imier. Il définit une silhouette monumentale et caractéristique de l'image de la localité, témoin éloquent du fort développement de la cité imérienne dans la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle. Situé en plein centre de la localité, adossé à une grande esplanade, il jouit d'une magnifique situation.

L'école primaire de Saint-Imier figure parmi les plus grands collèges du Jura bernois. Elle compte aujourd'hui 15 classes du degré primaire (3^{ème} à 8^{ème} année HarmoS), cinq classes enfantines (1^{ère} et 2^{ème} année HarmoS), l'enseignement spécialisé (orthophonie et psychomotricité), plusieurs classes d'accueil et d'options, cinq classes de l'école secondaire (salles de travaux manuels, salles de cours ménagers) ainsi que des locaux divers. Ce sont donc plus de 400 élèves qui fréquentent cet endroit quotidiennement.

Les collèges ont subi plusieurs transformations et rénovations importantes. Un crédit de CHF 820'000.- a été accepté par le Corps électoral le 26 septembre 1993 pour la réfection de la toiture et de la façade sud. Le 28 janvier 2007, un crédit de CHF 4'670'000.- a également été approuvé par le peuple pour la réfection et la transformation intérieure du bâtiment Agassiz 16 et le cinquième étage d'Agassiz 14 ainsi que pour la réfection de 30 salles de classe. Afin de ne pas trop charger les finances communales, la réfection des salles de classe avait alors été planifiée sur une période de 10 ans, entre 2007 à 2015.

A l'exception des salles d'orthophonie et de psychomotricité créées et rénovées partiellement en 2006 dans l'ancien appartement du concierge et situées au cinquième étage du bâtiment Agassiz 14, ce dernier n'a pas subi de travaux conséquents depuis sa construction, soit depuis plus de 60 ans.

Vu l'état de vétusté que présente ce corps de bâtiment, son assainissement est donc devenu impératif, afin de maintenir des conditions d'enseignement et de sécurité conformes aux exigences d'aujourd'hui. En outre, le bâtiment ne répond plus aux différentes prescriptions actuelles (normes incendie, résistance sismique, personnes à mobilité réduite) et nécessiterait dans tous les cas une intervention à relativement court terme selon les délais prescrits.

Les travaux à réaliser sont basés sur l'étude pour une mise aux normes et l'assainissement du bâtiment Agassiz 14, établie par le bureau ARC Architecture Sàrl à Tramelan (*rapport du 31 janvier 2020 – Rénovation et transformation école primaire Saint-Imier*). Le projet a fait l'objet d'une concertation avec les différents acteurs concernés, dont la direction de l'école primaire et une représentante du corps enseignant.

Le projet présenté est donc le fruit d'une réflexion globale concertée et orientée vers l'avenir. Il est soutenu tant par les autorités scolaires (direction et Commission de l'école primaire) que par la Commission bâtiments et infrastructures sportives.

Les travaux envisagés comprennent l'isolation des façades, le remplacement des différentes fenêtres, les systèmes d'ombrage et les portes, afin de répondre aux normes thermiques actuelles. Les différentes salles de classe – huit au total – seront entièrement rénovées et des mesures d'isolation phonique seront prises ponctuellement.

La réfection d'une salle de classe comprend la rénovation des sols (qui seront conservés dans la mesure du possible), des travaux de peinture complets, de nouvelles armoires murales, le remplacement des fenêtres et des systèmes d'obscurcissement, l'installation d'un tableau interactif et d'un éclairage adapté ainsi que l'acquisition d'un nouveau mobilier scolaire (pupitres, bancs, chaises).

Le crédit sollicité englobe également la rénovation de tous les sanitaires du bâtiment, y compris les conduites d'origine, le remplacement et l'agrandissement de l'ascenseur existant afin de permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite, le changement de la lustrerie ainsi que la création de nouvelles zones de rangement pour éviter le dépôt du matériel scolaire dans les zones de fuite.

La réalisation des travaux d'assainissement du bâtiment Agassiz 14 implique par ailleurs impérativement

- la mise aux normes de toutes les installations électriques (OIBT) ;
- la mise aux normes pour les personnes à mobilité réduite ;
- le désamiantage global du bâtiment (colles, mastics et panneaux de fibres minérales) ;
- la mise aux normes sismique du bâtiment selon SIA 269 : élargissement des piliers existants au rez-de-chaussée du bâtiment et renforcement des structures porteuses.

Une nouvelle mise en conformité devra également être réalisée dans le bâtiment Agassiz 16, afin de répondre aux dernières normes incendie entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2015 (AEAI 2015). Les mesures pour ce bâtiment sont liées à l'inspection du 9 août 2017 qui requiert une extraction de fumée dans les voies de fuite automatisée, la pose de détecteurs de fumée supplémentaires, la réorganisation des extincteurs et la modification de l'éclairage de secours dans les voies de fuite avec la pose de signalétique fluorescente.

Finalement, il s'agit de profiter de ces travaux pour rénover le mur en moellons au sud de l'Esplanade, qui présente certaines faiblesses, de même que la barrière métallique existante qui sera remplacée pour des questions de sécurité.

Au moment de l'élaboration du dernier plan des investissements, en août dernier, les études étaient en cours d'élaboration et de validation. Sur la base de l'estimation des architectes, un montant de CHF 1'700'000.- a été planifié sur quatre ans (2020 à 2023), afin de rendre le projet financièrement supportable, conformément aux objectifs d'investissements définis par le Conseil municipal.

A ce jour, les coûts totaux ont atteint la somme de CHF 3'000'000.-, soit une dépense supplémentaire de CHF 1'300'000.-. Une partie de ces coûts supplémentaires s'explique notamment par le fait que les études liées à la sismique du bâtiment, à la présence d'amiante ou encore à la protection incendie n'étaient pas abouties au moment de la planification. En sus, au vu de l'importance des travaux liés à la mise aux normes, il est préconisé par le Service bâtiments et infrastructures sportives de profiter de cet assainissement pour refaire à neuf toutes les installations sanitaires et isoler la totalité du bâtiment pour gagner en efficacité énergétique au terme des travaux. Ainsi, les mesures à prendre, rendues aujourd'hui

nécessaires, justifient en partie cette différence de coûts. Une réserve a en outre été intégrée, afin de tenir compte de l'inflation des prix des matériaux de construction, notamment en raison de la durée du chantier, qui s'étend sur trois ans.

Il est à préciser que, selon le Service bâtiments et infrastructures sportives, les mesures de mise aux normes seraient de toute manière imposées par les différentes instances cantonales. Elles doivent ainsi obligatoirement être réalisées à court terme. Le Conseil municipal pourrait ainsi être compétent pour engager d'ores et déjà ces frais considérés comme des dépenses liées.

Le crédit sollicité peut ainsi être découpé comme suit :

▪ rénovation de huit salles de classe, vestiaire, mobilier (CHF 122'500.00 par classe)	CHF	980'000.00
▪ isolation périphérique des façades du bâtiment et remplacement des fenêtres (alu-bois), stores et isolations toitures	CHF	615'000.00
▪ rénovation des sanitaires, y compris écoulements	CHF	430'000.00
▪ remplacement et agrandissement de l'ascenseur	CHF	235'000.00
▪ mise aux normes des installations électriques et lustrerie	CHF	265'000.00
▪ mesures sismiques (mise aux normes)	CHF	110'000.00
▪ désamiantage du bâtiment (colles, mastics, panneaux de fibres)	CHF	275'000.00
▪ mise aux normes du bâtiment Agassiz 16	CHF	40'000.00
▪ rénovation du mur en moellons et remplacement de la barrière métallique au sud de l'Esplanade	CHF	50'000.00
TOTAL DU CRÉDIT SOLLICITÉ (TVA comprise)	CHF	3'000'000.00

Afin de répartir l'investissement dans la durée et ne pas trop peser sur le même exercice, il est prévu de réaliser les travaux en trois étapes sur trois ans. Les étages 1 et 2 ainsi que le remplacement de l'ascenseur constitueront la première étape en 2020 pour une dépense de CHF 1'150'000.00. En 2021, il est prévu de rénover les étages 3 et 4 ainsi que la façade sud du bâtiment pour un montant de CHF 1'100'000.00. Finalement, l'étape 3, planifiée en 2022, comprendra le cinquième étage ainsi que la façade nord pour une dépense totalisant CHF 750'000.00.

Malgré cette répartition dans le temps, le crédit provoquera une dépense d'investissement supplémentaire de CHF 500'000.- par an par rapport au plan financier adopté par le Conseil municipal. La Commission des finances estime toutefois qu'il est possible d'absorber ce supplément, avec toutefois pour conséquence de repousser un certain nombre d'investissements liés aux bâtiments communaux après 2022. Cette mesure ne s'appliquera cependant pas aux dépenses relatives au financement spécial de l'entretien du patrimoine communal. En outre, la commission précise qu'il sera nécessaire d'emprunter pour financer ce crédit et que, par conséquent, l'endettement global de la Municipalité augmentera d'autant.

Les coûts induits, en dehors de l'amortissement du crédit d'assainissement, sont majoritairement liés aux contrats d'entretien des différentes installations techniques (exutoires de fumée, centrale de détection incendie, éclairage de secours et ascenseur). Selon l'expérience du Service bâtiments et infrastructures sportives, ces coûts peuvent être estimés à CHF 15'000.- par an.

La votation populaire devrait intervenir le 17 mai 2020.

La Commission de l'école primaire, la Commission bâtiments et infrastructures sportives ainsi que la Commission des finances, toutes à l'unanimité, ainsi que le Conseil municipal, unanime, recommandent l'acceptation du crédit de trois millions de francs, figurant partiellement au plan financier, ainsi que la possibilité d'emprunter pour le financer, et le préavisent favorablement à l'attention du Corps électoral.

Ouverture de la discussion :

M. Olivier Zimmermann, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives : "Je vous remercie de me donner la parole en préambule de vos délibérations. Afin que vous ayez toutes les informations à votre disposition pour que vous puissiez donner votre préavis au Corps électoral, je me dois de vous donner les dernières informations afin d'être totalement transparent avec vous. Pour rappel : nous travaillons sur ce dossier depuis un peu plus d'année en collaboration avec la direction de l'école primaire et une représentante du corps enseignant. Le dossier a été préparé tel que vous l'avez en votre possession. De nouveaux éléments sont cependant arrivés pas plus tard que ce matin et je ne peux pas les ignorer. Certains travaux qui avaient été validés par le groupe de travail, les diverses commissions, ainsi que le Conseil municipal n'ont plus besoin d'être faits. Je parle d'une partie du 5^{ème} étage, locaux de la psychomotricité et de la logopédie. Cela veut dire que les travaux suivants seront exécutés :

- changement des fenêtres,
- isolation de l'enveloppe,
- la cuisine,
- mise aux normes AIB.

Par rapport à ce qu'il vous est proposé dans le projet, cela représenterait une "économie" d'un montant estimé avoisinant les CHF 55'000.-. Somme que nous pourrions retrancher du crédit qui vous est soumis ce soir. Cette somme représentant moins de 2 % de la somme totale, je vous propose, par conséquent, de maintenir le montant de CHF 3'000'000.- comme demandé dans le projet qui vous est soumis."

Mme Josepha Chiesa, ARC : "La fraction ARC tient tout d'abord à remercier les rédactrices et rédacteurs du rapport pour ce travail minutieux, fructueux et complexe. La fraction relève que le montant nécessaire est important. Il en découle quelques craintes telles que : la pertinence et la nécessité de la réalisation de toutes ces tâches mais également des frais qui peuvent entraver d'autres investissements pour des travaux avérés nécessaires comme pour l'école secondaire. Il n'en reste que nous avons comme priorité de maintenir des conditions d'enseignement de qualité et pour ceci une mise aux normes également dans un but de sécurité est nécessaire. C'est pourquoi, la fraction ARC se joint à l'avis favorable du Conseil municipal, ainsi que des différentes commissions, pour accepter le crédit d'engagement, figurant partiellement au plan financier, ainsi que la possibilité d'emprunter pour le financer, et donne également un préavis favorable à l'attention du Corps électoral."

Mme Nathalie Fiechter, PS : "Il fut un temps où le collège primaire de la Rue Agassiz 14 était appelé le "nouveau" collège. C'était il y a une soixantaine d'années et depuis sa construction, aucune rénovation d'envergure n'a été entreprise. Au fil des ans, ce bâtiment s'est transformé de "nouveau" en "vétuste" et il est urgent aujourd'hui de complètement l'assainir. Ce projet s'inscrit dans la suite de l'assainissement du bâtiment scolaire de la Rue Agassiz 16. La Municipalité étant informée de la non-conformité actuelle des lieux, elle ne peut évidemment pas se permettre d'attendre pour réaliser ces gros travaux. Une grande partie de ces rénovations peut d'ailleurs être assimilée à une dépense liée, en lien avec les obligations imposées par les différentes instances bernoises. Mais, se limiter aux seuls travaux de mise

aux normes n'aurait pas été très rationnel. Il apparaît ainsi tout-à-fait cohérent de s'orienter vers un assainissement global et complet, qui répondra, à terme, aux différentes normes et directives cantonales pour offrir des conditions d'enseignement optimales aux enfants de Saint-Imier. Au vu de ce qui précède, la fraction socialiste accepte le crédit de trois millions de francs, figurant partiellement au plan financier, ainsi que la possibilité d'emprunter pour le financer, et le préavise favorablement à l'attention du Corps électoral."

M. Gaëtan Aellen, PLR : "La fraction PLR est consciente que le bâtiment de l'école primaire a grandement besoin d'être renové vu son état vétuste. En effet, les différentes mises aux normes telles que :

- les installations électriques,
- l'accès pour les personnes à mobilité réduite,
- sismiques,
- incendies,

mais également, le désamiantage global du bâtiment, la création de nouvelles zones de rangement, ainsi que la rénovation du mobilier, permettraient aux élèves fréquentant quotidiennement l'établissement d'apprendre dans des conditions optimales. Cependant la fraction se pose deux questions :

1. Qui a décidé d'effectuer les travaux sur 3 ans au lieu d'une seule année, ce qui engendre un coût supplémentaire ?
2. Que représente ce surcoût ?

Toutefois, le PLR Saint-Imier accepte, pour les raisons précédemment citées, à l'unanimité, le crédit de trois millions de francs, figurant partiellement au plan financier, ainsi que la possibilité d'emprunter, et donne un préavis favorable à l'attention du Corps électoral."

M. Patrick Tanner, maire : "J'ai entendu la première question. Pouvez-vous me répéter la deuxième ?"

M. Gaëtan Aellen, PLR : "2. Que représente ce surcoût ?"

M. Patrick Tanner, maire : "Je vais essayer de répondre à la première partie. La deuxième étant plus difficile. Qui a décidé d'effectuer ces travaux sur 3 ans ? C'est le Conseil municipal, sur préavis des différentes commissions, ainsi que d'une négociation avec la Commission des finances. Ce qu'il faut savoir, comme il est dit dans le rapport, le crédit d'investissement était planifié à hauteur de CHF 1'700'000.- répartis initialement dans le plan financier qui vous a été soumis lors du précédent budget. Ces CHF 1'700'000.- étaient prévus sur 4 ans à hauteur de CHF 500'000.- en 2020, 2021, 2022, et CHF 200'000.- en 2023. Selon les discussions, et compte tenu du projet final qui se monte à 3 millions, il s'agissait de refaire l'ensemble du plan financier et de mener une certaine discussion pour avoir un plan financier qui tienne compte finalement des capacités d'investissement de la Municipalité, faute de quoi on aurait dû couper d'autres investissements prioritaires. Voilà déjà une première raison. La deuxième est liée au fonctionnement d'une école, puisque des travaux de cette ampleur nécessitent qu'ils soient réalisés lorsque les élèves ne sont pas dans l'école. C'est notamment le cas durant toute la phase de désamiantage. La rénovation des classes nécessite que les élèves ne soient pas présents. Vous avez vu dans le découpage qui est proposé par le service des bâtiments, que ces travaux sont organisés, de tête, la première année sur 2 étages, la suivante sur 2 autres étages, et puis la troisième, sur la partie extérieure notamment, si je ne raconte pas de bêtise. Donc, les surcoûts ne sont pas autant importants qu'on peut l'imaginer. Il y a effectivement

des coûts d'installation de chantier que je ne peux pas vous chiffrer ici. Puisqu'il y aura une installation de chantier pour les classes, et puis une deuxième installation de chantier pour la deuxième partie des classes, puisque c'est réalisé en deux parties. Pour la troisième étape, que ce soit en 2020 ou 2022, au niveau des façades ceci ne change pas les frais de chantier car l'intervention se fera en une seule fois. Je dirais que les coûts liés à une réalisation sur 3 ans par rapport à la pesée d'intérêts de devoir décaler d'autres investissements l'emporte largement."

M. Gaëtan Aellen, PLR : "Merci M. le maire pour les réponses aux questions."

Mme Joëlle Häller, sans parti : "J'ai étudié avec attention le dossier concernant le crédit d'engagement de CHF 3'000'000.-, prévu partiellement au plan financier, pour l'assainissement et la mise aux normes des bâtiments de l'école primaire sis à la Rue Agassiz 14 et 16, en ayant pris note de la possibilité d'emprunter pour le financer. Je donne également un préavis favorable à l'attention du Corps électoral."

Au vote, le crédit d'engagement de CHF 3'000'000.-, prévu partiellement au plan financier, pour l'assainissement et la mise aux normes des bâtiments de l'école primaire sis à la Rue Agassiz 14 et 16, en le finançant par l'emprunt, pour le préavis au Corps électoral, est accepté à l'unanimité.

6. Règlement sur la vidéosurveillance de la commune de Saint-Imier : décision

Rapport du Conseil municipal :

La thématique des incivilités et de la sécurité génère régulièrement des interventions au sein du législatif, de la population ou dans les médias.

La direction du Département urbanisme et mobilité de l'époque avait dès lors entrepris des démarches en vue d'installer des caméras de surveillance. Le Conseil municipal était pour sa part très divisé sur l'introduction de dispositifs de vidéosurveillance à Saint-Imier. Toutefois, compte tenu des nombreuses interventions au sein du Législatif et des positions respectives des deux commissions urbanisme et mobilité et bâtiments et infrastructures sportives d'alors, il avait admis le principe de soumettre cette question à l'appréciation du Conseil de ville, afin de déterminer la suite à donner à ce dossier.

En date du 26 octobre 2017, le principe de poursuivre l'étude du projet de vidéosurveillance dans les lieux publics à Saint-Imier a été accepté par 15 voix contre 9 et 2 abstentions. Le Département urbanisme et mobilité a ainsi été chargé de réaliser une étude approfondie comprenant l'approbation officielle des autorités de la Police cantonale, l'élaboration d'un règlement communal sur la vidéosurveillance ainsi qu'un budget pour l'investissement et le fonctionnement d'un tel système. Le Conseil municipal avait pour sa part pris l'engagement de soumettre l'ensemble du dossier au Conseil de ville pour décision.

Quatre emplacements ont été envisagés, dans un premier temps, pour accueillir de la vidéosurveillance, à savoir les écopoints de la Rue du Pont et de la Rue du Collège, l'Esplanade des Collèges et l'espace de jeux au nord des halles de gymnastique.

Le recours à la vidéosurveillance est prévu par la loi cantonale sur la police (LPol) qui précise, à son art. 123, que « les communes peuvent utiliser des appareils de vidéosurveillance dans des lieux publics déterminés librement accessibles pour prévenir ou poursuivre des infractions si de tels actes y ont été commis ou s'il faut s'attendre à ce qu'il en soit commis ». Les communes doivent, à cet effet, requérir l'approbation de la Police cantonale.

Sur les quatre demandes d'autorisation formulées auprès de la Police cantonale, deux emplacements sont admis en raison des motifs invoqués pour recourir à la vidéosurveillance (dommages à la propriété). Il s'agit de l'Esplanade des Collèges et de la Place au nord des halles de gymnastique.

En revanche, les autorisations sollicitées pour les deux écopoints n'ont pas été délivrées, car les faits invoqués pour justifier le recours à la vidéosurveillance sont constitutifs de contraventions dont la gravité ou le nombre d'occurrences ne présente pas de rapport de proportionnalité avec les moyens déployés.

Une fois les autorisations obtenues, le recours à la vidéosurveillance doit encore s'inscrire dans un règlement municipal d'application. Celui qui vous est soumis a été élaboré sur la base des modèles admis par le canton ; il tient compte des exigences légales en la matière. Il fixe notamment les droits d'accès aux données enregistrées et la durée de conservation des images.

Dans son rapport du 4 février 2020, la Commission de gestion confirme que le projet d'installation de caméras de surveillance sur le territoire de la Commune municipale de Saint-Imier respecte les prescriptions en matière de protection des données.

Ainsi, en cas d'acceptation par le Conseil de ville du Règlement sur la vidéosurveillance de la commune de Saint-Imier, le Conseil municipal libérera formellement le crédit extraordinaire de CHF 33'000.- pour l'équipement des deux sites retenus (huit caméras au total). Par la suite, l'acceptation dudit règlement permettra également au Conseil municipal de décider du déploiement de la vidéosurveillance dans d'autres lieux de la ville, conformément à l'art. 123 al. 2 LPol, lequel prévoit que l'Exécutif communal a la compétence d'ordonner la vidéosurveillance, sous réserve de la décision d'approbation de la Police cantonale. Il ne sera ainsi plus nécessaire de requérir l'acceptation du Conseil de ville.

Selon le Département urbanisme et mobilité, le système est conçu de telle façon qu'il ne nécessite aucune intervention extérieure. Ainsi, les coûts de fonctionnement sont considérés comme négligeables. Il a donc été renoncé à les chiffrer. En outre, contrairement aux caméras installées par le canton sous les arcades du cef SANTÉ-SOCIAL (Agassiz 12), il ne sera pas nécessaire, selon le département, d'éclairer les deux lieux équipés de caméras. Celles-ci sont en effet munies d'une vision nocturne noir-blanc avec LED infrarouge jusqu'à 25 mètres.

Force est de constater que les approches préconisées pour contenir les incivilités varient grandement en fonction des interlocuteurs, de leur conception de la sécurité et des moyens à déployer.

Plusieurs collectivités ont fait des expériences que l'on peut qualifier de très variables en matière de vidéosurveillance. Alors que certaines communes équipent leurs rues de caméras, d'autres les démantèlent en raison du rapport coût-efficacité. A l'heure actuelle, il n'existe cependant aucune donnée statistique empirique prouvant que la vidéosurveillance déploie un effet sur la criminalité.

Par souci de transparence, il est important de préciser ici que la plupart des incivilités recensées ces dernières années sur l'Esplanade des Collèges ou sur la place située au nord des halles de gymnastique (bouteilles cassées, littering, tapage nocturne, souillures, conduite inconvenante) ne constituent pas des motifs suffisants pour permettre la consultation des images enregistrées par les caméras. En effet, ces incivilités correspondent à de simples contraventions punies par des amendes. Elles ne justifient pas, selon la décision de la Police cantonale, le recours à la vidéosurveillance. Or, c'est surtout à ce type d'incivilités auxquelles notre petite ville doit faire face en priorité.

Par ailleurs, force est de constater que les caméras installées par le canton il y a plusieurs années sous les arcades du ceff SANTÉ-SOCIAL (Rue Agassiz 12) n'ont malheureusement qu'un trop faible effet dissuasif.

Il est cependant vraisemblable que la présence de caméras contribue à dissuader des personnes de commettre un délit ou que les images de vidéosurveillance, dans les cas les plus graves, permettent d'accélérer la résolution d'une affaire en offrant un outil supplémentaire aux enquêteurs pour confondre les auteurs.

Compte tenu des incivilités récurrentes et de la pression de l'opinion publique, notamment à travers les réseaux sociaux, le Conseil municipal estime que la vidéosurveillance constitue un pas supplémentaire et nécessaire en faveur d'un dispositif sécuritaire qui participera à réduire le sentiment d'insécurité dans les deux secteurs équipés de caméras. Ces dernières sont en quelque sorte les premières pièces d'un puzzle qui devrait permettre à terme de résoudre le problème de l'insécurité et des incivilités à Saint-Imier.

Sur préavis majoritairement favorable de la Commission urbanisme et mobilité, le Conseil municipal, à une courte majorité, recommande à votre Autorité d'accepter le Règlement sur la vidéosurveillance de la commune de Saint-Imier et par conséquent l'installation de huit caméras sur l'Esplanade des Collèges ainsi que sur la place au nord des halles de gymnastique.

Ouverture de la discussion :

Mme Elisabeth Beck, présidente : "J'ai reçu ce soir un amendement de la fraction socialiste qui sera lu par une personne du groupe. Je vous propose de procéder de la façon suivante pour traiter ce point. Dans un premier temps, une discussion générale aura lieu. Ensuite, il y aura lecture de l'amendement et consultation du règlement avec vos propositions de modifications d'articles. Un vote de chaque article modifié aura lieu. Puis la parole vous sera encore donnée avant de passer au vote du règlement dans son ensemble. En cas d'acceptation du règlement sur la vidéosurveillance de la commune de Saint-Imier, cela signifie que nous acceptons la pose de caméras sur l'Esplanade des Collèges, et sur la place au nord des halles de gymnastique. Quelqu'un s'oppose-t-il à cette manière de procéder pour traiter ce point ?"

...Il n'y a pas d'opposition à cette manière de faire...

M. Swann Thommen, ARC : "La fraction ARC a pris connaissance du règlement sur la vidéo surveillance de la commune de Saint-Imier et des aboutissants. La fraction ARC est opposée à la grande majorité à ce nouveau règlement et s'oppose vivement à la mise en place de cette mesure de sécurité au sein de notre commune et de la dépense de CHF 33'000.- pour cette installation. Pour nous la vidéo surveillance est une atteinte aux libertés individuelles et publiques. Elle constitue un outil supplémentaire de contrôle social et tend à marginaliser les minorités. Nous trouvons que malheureusement au vu des différentes études menées sur la dimension dissuasive de ces installations et au vu des incivilités que connaît notre commune ce dispositif ne permet en aucune manière de régler le problème. En effet comme le dit très justement le Conseil municipal, les incivilités commises en majorité dans notre commune ne constituent pas des motifs suffisants pour permettre la consultation des images enregistrées par les caméras. Si nous devons faire un constat sur les incivilités commises au sein de notre commune, nous pensons qu'il serait plus judicieux de se poser quelques questions sur des manières alternatives de procéder. Nous trouvons qu'il serait préférable d'établir un dialogue avec les personnes utilisant ces différents lieux (principalement des jeunes) à l'aide par exemple d'un travailleur social de terrain. Actuellement ce sont des rondes faites par des Securitas qui n'ont qu'un effet dissuasif somme toute moindre et ces employés n'ont pas les moyens pédagogiques pour créer du dialogue avec cette population au vu de leur statut. Nous préconisons donc que la somme de CHF 33'000.- serve plutôt à mettre en place une période

de test en créant un poste temporaire de travailleur social en collaboration avec le Service de l'action sociale et l'Espace jeunesse. Par leur présence informelle dans la rue, les travailleurs sociaux ont comme mission de permettre aux jeunes de reprendre confiance en leurs capacités et d'établir un échange, un dialogue et de favoriser leur intégration au sein de notre commune et de notre société plus globalement. D'une part en ce qui concerne les questions de propreté des différents lieux (esplanade, halles de gym, parc de la gare et rampe de skateboard) nous proposons d'effectuer déjà quelques ajustements qui pourraient améliorer notablement la situation et que nous nous permettrons d'introduire dans une interpellation ce soir. La commune ne pourrait-elle pas déjà dans un premier temps mettre en place, soit par le biais du service des Travaux publics ou d'une entreprise privée, une ronde de nettoyage quotidienne sur l'espace de l'esplanade entre 6 h 30 et 7 h 00 du matin afin de sécuriser cette espace pour nos enfants ? En effet de nombreuses remarques et plaintes émanent des parents amenant leurs enfants à l'école. Cette situation dure depuis déjà plus de quelques années et nous souhaitons vivement que cette mesure simple puisse avoir un impact positif sur l'avis que de notre population porte sur la gestion de ces incivilités par notre commune. D'autre part nous nous permettons de nous questionner sur l'efficacité de la police municipale et cantonale dans le cas des tapages nocturnes dans les zones précitées. Quelles sont les mesures actuellement prises par ces deux instances pour s'occuper de cette dimension et quel rôle joue la commune dans la mise en place d'un dialogue avec le voisinage touché ? D'autre part si le règlement devait être accepté à la majorité nous tenons à vous faire part d'une demande de la part des écoles de Saint-Imier et que nous soutenons vivement. Celles-ci nous demandent d'ajouter un amendement au présent règlement qui stipule que les caméras ne soient pas en fonction durant les périodes scolaires. Le corps enseignant est opposé à être filmé et ajoute que sa présence est suffisante pour dissuader toute incivilité."

Mme Nathalie Fiechter, PS : "La fraction socialiste a étudié avec grande attention le dossier "Vidéosurveillance". Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'elle est très dubitative quant à l'utilité d'une telle installation. Le 26 octobre 2017, notre Conseil avait accepté de poursuivre le projet de vidéosurveillance. Nous avons aujourd'hui un dossier complet et chiffré, mais finalement, les mêmes questions se posent et restent sans réponse : Existe-t-il aujourd'hui des données statistiques prouvant que la vidéosurveillance diminue la criminalité ? Quels résultats ont obtenu les communes listées dans le message du Département urbanisme et mobilité à notre Conseil ? Si Thoune a renoncé à ses caméras à cause du prix, faut-il en déduire que les installations n'ont pas prouvé leur utilité ? Quant aux caméras installées sous les arcades du ceff SANTÉ-SOCIAL, ont-elles changé quelque chose aux nuisances subies par les riverains de l'Esplanade ? Ayant habité 15 ans dans le quartier, je n'en ai guère l'impression. Comme il semble, selon la déclaration de M. Buchs en 2017, qu'on n'ait pas le droit de connaître le nombre de fois où ces caméras ont été utilisées, on n'en saura pas plus et c'est bien dommage. Mais se lancer dans un projet aussi émotionnel mériterait tout de même qu'on dispose de quelques données objectives sur son utilité, ne serait-ce que pour rendre une dimension un peu plus rationnelle à ce thème. Que Paris ou Londres installent des caméras, on peut comprendre. C'est un moyen de lutter contre le terrorisme ou la criminalité, et les images sont systématiquement visionnées en temps réel. Nul doute que ce contrôle est important et nécessaire. Pour Berne, on peut encore bien imaginer qu'on ait besoin de caméras. Mais que penser de l'utilité de la vidéosurveillance pour un village de 5'000 habitants ? On n'est pas dans le Bronx, tout de même ! Et comme tout le monde connaît tout le monde ou presque, il est difficile de ne pas être repéré quand on fait un mauvais coup. Il est possible, plutôt que probable, que la présence de caméras puisse dissuader quelques personnes de commettre un délit. Ça n'empêchera sûrement pas d'autres d'aller le commettre ailleurs, ou de se mettre un capuchon sur la tête pour ne pas être reconnues. De toute façon, la plupart du temps, à Saint-Imier, les auteurs des incivilités et des déprédations sont identifiés rapidement et sans l'aide de caméras. Par ailleurs, parce qu'elles n'ont pas le droit d'être employées dans ces cas-là, les caméras ne résoudront pas le problème du tapage nocturne et du dépôt répété de déchets sauvages sur l'Esplanade, principaux sujets de plainte des riverains. Les CHF 33'000.- que coûtent ces installations ne seraient-ils pas mieux investis en aménageant, par exemple, un endroit où les jeunes puissent se retrouver, sans déranger la

population ? Aujourd'hui, ils n'ont nul lieu où passer leurs soirées ensemble, juste entre eux, sans se faire systématiquement réprimander parce qu'ils font du bruit et jonchent le sol de leurs débris. Ben oui, les jeunes désœuvrés, ça dérange souvent et ça fait peur. Mais est-ce une raison suffisante pour ne rien leur proposer d'autre que de la répression et du flicage ? N'y a-t-il pas un autre moyen de les motiver à se sentir appartenir à notre société et à en prendre soin ? Nous, adultes, avons le devoir de les accepter et surtout de veiller à ce qu'ils s'intègrent, car eux aussi ont droit à ce qu'il fasse bon vivre à Saint-Imier. Au vu de ce qui précède, la fraction socialiste refuse le Règlement sur la vidéosurveillance de la commune de Saint-Imier et par conséquent l'installation de huit caméras sur l'Esplanade des collèges, ainsi que sur la place au nord des halles de gymnastique."

M. Christian Tharin, PLR : "Notre Conseil de ville s'est prononcé de manière positive à poursuivre l'étude d'une installation de vidéosurveillance de certains lieux publics en 2017 déjà. Cette proposition d'étude est entre autres due aux trop nombreuses interventions concernant les incivilités dans notre Cité déjà mentionnées ici dans cette salle. L'installation de ces caméras pourra offrir un moyen de lutte supplémentaire contre les incivilités. Bien entendu et comme il sera possible d'extraire les images seulement en cas de dépôt de plainte à la Police cantonale, toutes les incivilités ne disparaîtront malheureusement pas d'où également le besoin de définir une politique de sécurité de terrain. Le fait de devoir déposer obligatoirement plainte à la Police cantonale restreint les possibilités d'utilisation malveillante des images. En outre, un système efficace de protection des données sera mis en place. Nous nous permettons de souligner que les disques durs seront physiquement mis plusieurs fois sous clé et le mot de passe permettant d'accéder aux données enregistrées se composera de 16 caractères, soit actuellement difficilement piratable selon les professionnels de la branche informatique. La protection des données est garantie et la Commission de gestion est responsable de contrôler que cela soit appliqué correctement. En outre, le nouveau règlement oblige l'administration de l'informer régulièrement sur les dossiers qui sont liés à la vidéosurveillance. Comme mentionné, nous sommes bien conscients que l'installation de ces caméras ne résoudra pas le problème des incivilités. Sur la base des documents reçus, notre fraction accepte la mise en vigueur du règlement sur la vidéosurveillance, ainsi que la mise en place de caméras de surveillance dans les lieux publics à Saint-Imier."

Mme Joëlle Häller, sans parti : "Mon parti sans parti, à l'unanimité, refuse de soutenir ce projet qui ne paraît pas nécessaire dans une si petite ville."

M. Marcel Gilomen, chef du Département urbanisme et mobilité : "Je me rends bien compte que le dossier des caméras est un sujet émotionnel. Je me permets de vous répondre Mme Nathalie Fiechter, PS, que lorsque j'entends que les caméras sous les arcades du cef SANTÉ-SOCIAL n'ont servi à rien, je vais vous contredire. Elles ont été installées justement parce qu'il y avait du vandalisme (graffitis). Depuis qu'elles sont là, il n'y en a plus. Donc, efficacité tout de même. Le littering, on est d'accord on n'a pas le droit de poursuivre avec ces caméras. Mais cela va déjà résoudre une partie des problèmes. Ce que j'ai entendu ce soir, cela m'attriste. Le 26 octobre 2017, on a parlé de ces caméras, on a bien dit que ce n'était pas la seule et unique chose qu'on mettrait en place. Je pense que tout le monde ici est conscient que ce n'est pas en mettant 4 caméras sur une école qu'on va régler tous les problèmes. Par contre, en acceptant ce règlement aujourd'hui, vous nous permettez d'avoir une corde à notre arc, parce qu'ici tout le monde se rend compte qu'on a des problèmes à Saint-Imier. Il n'y a pas "rien" qui se passe à Saint-Imier. On doit agir, et les caméras cela nous permettrait d'avoir une pièce pour réaliser le puzzle. De résoudre si possible des problèmes, d'incivilité, de littering, de parcage, des choses qui viennent perturber le bon vivre ensemble à Saint-Imier. Effectivement, les caméras seules ne résoudront pas tous les problèmes mais cela nous permettrait d'avoir une corde de plus à notre arc."

Mme Florine Pessotto-Bueche, ARC : "J'entends M. Marcel Gilomen, chef du Département urbanisme et mobilité, qui dit que cela ne résoudra pas tous les problèmes. On en est bien conscient. Mais, moi, ce qui m'intéresserait de savoir, c'est quels problèmes vous comptez

résoudre avec ceci. C'est un argument utilisé par pas mal de gens ce soir, mais il s'avère que la plupart des problèmes que l'on imaginerait miraculeusement pouvoir résoudre avec ces caméras ne pourront pas l'être puisqu'on ne pourra pas utiliser les images. Mais, alors, cela m'intéresserait de savoir quels seront les problèmes que cela va résoudre."

M. Marcel Gilomen, chef du Département urbanisme et mobilité : "A l'heure actuelle, nous avons des grands problèmes sur l'Esplanade des Collègues. J'entends ce soir qu'il faudrait envoyer les Travaux publics à 6 h 00 pour nettoyer la place. C'est impensable. Les Travaux publics font déjà un travail extraordinaire (déneigement, travail à la déchetterie, week-ends, Imérale), on ne va pas encore les envoyer à 6 h 00 pour réparer les bêtises de certains. Je suis persuadé qu'en posant des caméras, on va récupérer et redonner cette place aux enfants et éviter d'avoir sans cesse des bouteilles cassées, des mégots de joints. Cela déplacera peut-être le problème, mais l'école c'est important. C'est nos enfants."

Mme Florine Pessotto-Bueche, ARC : "Mais..."

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Mme Florine Pessotto-Bueche, ARC : "On vous écoute encore, puis je vais passer au vote. Merci."

Mme Florine Pessotto-Bueche, ARC : "Merci à M. Marcel Gilomen, chef du Département urbanisme et mobilité, pour sa tentative de réponse. Vous parlez de littering, de déchets. Vous parlez d'incivilités, mais ceci, ce ne sont pas des choses qui pourront être réglées avec les caméras. C'est écrit noir sur blanc. Ce sont des délits sans en être. Dieu sait que les déchets sur l'Esplanade des Collèges m'énervent tout autant que vous, et que je suis quelqu'un de respectueux, et que j'aimerais que tout le monde le soit au même titre que moi, mais la pose de caméras ne résoudra pas les problèmes que vous soulevez. Notre proposition de nettoyage avant que les enfants arrivent ce n'est pas une manière de dire que les Travaux publics font mal leur travail. Nous avons aussi mentionné que ce travail pouvait être réalisé par quelqu'un d'autre, une entreprise par exemple. Les caméras ne résoudront pas ce problème."

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Voulez-vous rajouter quelque chose M. Marcel Gilomen, chef du Département urbanisme et mobilité ?"

M. Marcel Gilomen, chef du Département urbanisme et mobilité : "Non, merci."

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Alors, nous allons passer au vote."

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Oui M. Corentin Jeanneret, chef du Département économie et tourisme."

M. Corentin Jeanneret, chef du Département économie et tourisme : "N'étant pas en charge de ce dossier, mais membre du Conseil municipal, je me permets juste de revenir sur ce que Mme Florine Pessotto-Bueche, ARC, vient de dire. Du point de vue juridique, c'est exact, que pour tout ce qui est contravention on ne peut pas déposer plainte et consulter les images. Donc, jeter un mégot, casser une bouteille, on ne pourra pas utiliser les images. En revanche, dès qu'on tombe dans tout ce qui est des délits, crimes, on peut déposer plainte et recourir aux images. Par exemple, atteinte à la propriété, casser une fenêtre, imaginons même lésions corporelles, là, les images pourront être consultées. Je voulais juste relever ceci."

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Nous allons passer à la votation de l'amendement proposé par la fraction socialiste."

Mme Marie Ruchonnet, PS : "Suite aux préoccupations du corps enseignant concernant le fonctionnement des caméras, il est proposé l'amendement suivant : Horaire de fonctionnement, Art. 9 : l'horaire de fonctionnement des installations est permanent, **sauf durant les cours.**"

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Bien, je vais passer en revue le règlement article par article. Je vous demande d'intervenir s'il y a lieu de s'arrêter sur un article.

...Il n'y a pas d'opposition à cette manière de faire...

Mme Marie Ruchonnet, PS : "Oui, article 9."

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Pouvez-vous nous relire l'amendement proposé ?"

Mme Marie Ruchonnet, PS : "Horaire de fonctionnement, Art. 9, L'horaire de fonctionnement des installations est permanent, **sauf durant les cours.**"

M. Christian Tharin, PLR : "Pour voter cette amendement nous souhaitons le vote au bulletin secret."

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Bien, je demande au vice-chancelier de préparer ce qu'il faut."

...Le vote de l'amendement sera réalisé au bulletin secret...

...Les bulletins de vote sont distribués aux conseillers de ville par les scrutateurs...

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Je vous remercie de remplir votre bulletin de vote, de le plier en deux et de le glisser dans l'urne au moment du passage d'un scrutateur."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Je m'excuse, est-ce qu'on peut juste bien préciser la signification du bulletin OUI et du bulletin NON."

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Oui, pardon, très bien. Vous écrivez OUI pour l'acceptation de cet amendement, qui précisera que le texte sera : Horaire de fonctionnement, Art. 9 : l'horaire de fonctionnement des installations est permanent, **sauf durant les cours.** Vous écrivez NON si vous ne souhaitez pas cet amendement, et le texte restera : Horaire de fonctionnement, Art. 9 : l'horaire de fonctionnement des installations est, en principe, permanente. En cas d'abstention, vous laissez votre bulletin sans aucune indication, il sera comptabilisé comme bulletin blanc."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Merci pour cette précision."

...Les conseillers de ville inscrivent leur vote sur leur bulletin de vote, le glissent dans l'une des urnes des scrutateurs qui procèdent au dépouillement. La secrétaire du Conseil de ville remet le procès-verbal de vote à Mme la présidente du Conseil de ville...

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Au vote, l'amendement est accepté par 19 voix pour. Il y a 10 voix contre. Il n'y a pas d'abstention. L'article 9 sera donc libellé comme suit : Horaire de fonctionnement, Art. 9 : l'horaire de fonctionnement des installations est permanent, **sauf durant les cours.**"

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Je poursuis la lecture les articles."

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Voilà, nous sommes arrivés au terme, vous avez encore la possibilité de prendre la parole avant le vote."

M. Christian Tharin, PLR : "Pour le vote du Règlement sur la vidéosurveillance de la commune de Saint-Imier, nous demandons également le vote au bulletin secret."

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Bien, nous allons procéder au vote par bulletin secret. M. le vice-chancelier, je vous laisse procéder à la préparation."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Ici aussi Mme la présidente, pouvez-vous nous préciser exactement la signification du OUI et du NON. Si l'on veut des caméras, on met OUI. Si l'on ne veut pas de caméra on met NON ?"

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Alors, si vous souhaitez le Règlement sur la vidéosurveillance de la commune de Saint-Imier vous écrivez OUI. Si vous êtes contre ce règlement vous écrivez NON. Si vous souhaitez vous abstenir vous n'indiquez rien sur votre bulletin, et il sera comptabilisé comme bulletin blanc."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Merci pour cette précision"

...Le vote du Règlement sur la vidéosurveillance de la commune de Saint-Imier sera réalisé au bulletin secret...

...Les bulletins de vote sont distribués aux conseillers de ville par les scrutateurs...

...Les conseillers de ville inscrivent leur vote sur leur bulletin de vote, le glissent dans l'urne des scrutateurs qui procèdent au dépouillement. La secrétaire du Conseil de ville remet le procès-verbal de vote à Mme la présidente du Conseil de ville...

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Au vote, le Règlement sur la vidéosurveillance de la commune de Saint-Imier est refusé par 17 voix. 10 voix étaient favorables au Règlement sur la vidéosurveillance de la commune de Saint-Imier. Il y a eu deux bulletins blancs."

M. Patrick Domon, ARC : "Je voudrais dire que je regrette un peu ce qui se passe, parce que je trouve qu'on nous met dans une situation qui n'est pas agréable. C'est comme si l'on essayait d'identifier ceux qui ont conscience et ceux qui ne l'ont pas. Alors que je pense qu'on a tous conscience des problèmes rencontrés, et je ne comprends pas l'argument de M. Marcel Gilomen, chef du Département urbanisme et mobilité, qui est, il l'a dit avant, de dire : "C'est une pièce dans un projet plus global." Ceci est freiné ce soir, cette étape tue le projet, c'est ce que j'entends un peu entre les lignes. Peut-être j'exagère, mais pourquoi alors entrer dans un projet plus global par ce biais sensible ? Je ne comprends pas."

Mme Elisabeth Beck, présidente : "M. Patrick Domon, ARC, le vote à bulletin secret est autorisé dans notre règlement. J'ai bien entendu vos remarques, mais je vous propose que l'on poursuive le traitement des points suivants de notre ordre du jour."

M. Patrick Domon, ARC : "Mais, ce n'est pas un lieu de débat le Conseil de ville ?"

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Oui, mais nous avons maintenant voté sur ce point."

M. Patrick Domon, ARC : "Bien."

M. Marcel Gilomen, chef du Département urbanisme et mobilité : "Je souhaite juste répondre à M. Patrick Domon, ARC. Le 26 octobre 2017, il a été demandé qu'on fasse un rapport sur la vidéosurveillance et le coût de l'investissement d'un tel système. On a répondu à ce qui a été demandé par le Conseil de ville. Effectivement, c'est une pièce de puzzle que l'on a demandée. Je suis vraiment déçu. Vous avez amené des propositions de votre côté. Je les ai bien entendues. Un travailleur social : CHF 33'000.-. Alors, je vous promets que si votre travailleur social résout les problèmes à Saint-Imier pour CHF 33'000.-, je vous signe le chèque en sortant. Il y a des gens qui prennent le taureau par les cornes, qui essayent de faire quelque chose, et là, on leur coupe l'herbe sous les pieds. Tant pis."

Mme Elisabeth Beck, présidente : "M. Marcel Gilomen, chef du Département urbanisme et mobilité, je vous remercie. Je crois que l'on a compris le sens de votre message. Nous allons encore écouter M. Christian Tharin, PLR, et puis nous passerons au point 7 de l'ordre du jour."

M. Christian Tharin, PLR : "La fraction PLR prend acte de la décision. Nous l'acceptons. Néanmoins, nous attendons maintenant de notre conseil, et des autorités en général, de prendre le taureau par les cornes et de faire le nécessaire pour engager enfin une politique de sécurité de terrain. Merci."

M. Patrick Tanner, maire : "En guise de conclusion j'aimerais dire que c'est effectivement une problématique que le Conseil municipal prend très au sérieux depuis plusieurs années. C'est une problématique complexe. Une partie des incivilités sont des nuisances qui en elles-mêmes sont considérées comme "non graves", car elles ne mettent pas en danger la population, mais qui additionnées sont des nuisances complexes à gérer. C'est bien là, la difficulté. Que ce soit les caméras, que ce soit les forces de l'ordre, on est parfois impuissant. Le Conseil municipal prend ce dossier à cœur, et plusieurs mesures sont en cours, que ce soit au niveau du département de M. Marcel Gilomen, chef du Département urbanisme et mobilité, que des autres départements. Vous dire aussi que cette problématique sera discutée avec les voisins, pour autant que cette séance puisse avoir lieu. Cette séance devrait se dérouler le 26 mars en présence de la Police cantonale, de la Police administrative, et de différents autres acteurs, qui viendront se joindre à nous avec le voisinage pour trouver des solutions. C'est l'addition de toute une série de mesures qui sera déterminant. Le Conseil municipal reviendra devant votre Conseil pour vous donner les conclusions et les axes de travail qui ont été développés et qui seront développés. Une fois qu'aura eu lieu la séance avec le voisinage, il y aura aussi peut-être des solutions auxquelles nous n'avions pas pensé. Je peux vous promettre que les discussions ont lieu au sein du Conseil municipal pour tenter d'éradiquer ce problème de nuisances."

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Merci M. le maire. Merci de vous soucier de cette problématique, et aussi, d'essayer de trouver des solutions au sein de votre conseil."

7. Fermeture d'une classe à l'école primaire pour l'année scolaire 2020-2021 : décision

Rapport du Conseil municipal :

Nous vous remettons en annexe le rapport du directeur de l'école primaire concernant l'objet cité en titre.

Conformément à l'art. 5 du Règlement scolaire de la commune de Saint-Imier, le Conseil de ville est compétent pour l'ouverture ou la fermeture des écoles, des classes d'école enfantine, primaire ou secondaire degré I, sous réserve d'approbation par la Direction de l'instruction publique et sur préavis de la commission d'école concernée.

En raison d'effectifs en baisse à l'école primaire et enfantine, mais en raison également des exigences du canton de Berne qui fixe la moyenne du nombre d'élèves par classe entre 19,5 et 21, la direction de l'école primaire, sur conseil de l'inspection scolaire et sur préavis de la commission de l'école primaire, propose à votre autorité, pour la seconde fois consécutive, la fermeture d'une classe au niveau primaire. Cette mesure permet de répondre aux exigences cantonales en assurant une moyenne par classe de 17.47 à 19.64 élèves.

Dès la prochaine rentrée scolaire, cette mesure portera ainsi le nombre de classes à 14 pour l'école primaire et 5 pour l'école enfantine, contre 15 respectivement 5 actuellement. La fermeture d'une classe d'école primaire représente une diminution de 37 leçons. Les conséquences sur l'emploi seront atténuées par le départ en retraite d'une enseignante, par

la non-reconduction de quatre leçons en contrat à durée déterminée ainsi que par une légère réorganisation de l'école en cours de validation par l'inspection scolaire. Sur cette base, seule une solution pour trois leçons supprimées devra encore être trouvée.

Compte tenu de la situation et des exigences fixées par le canton, le Conseil municipal unanime, sur préavis également unanime de la commission de l'école primaire, recommande à votre Conseil d'approuver la fermeture d'une classe à l'école primaire dès l'année scolaire 2020/2021.

Ouverture de la discussion :

Mme Marie Ruchonnet, PS : "C'est avec intérêt que la fraction socialiste a pris connaissance du rapport du Conseil municipal quant à l'organisation de l'école primaire pour l'année scolaire 2020-2021. Selon les prévisions, l'effectif d'élèves pour l'année scolaire 2020-2021 sera réduit et donc le nombre d'élèves par classe exigé par les normes cantonales ne sera pas atteint d'où la fermeture d'une classe à l'école primaire. La question de la répercussion sur l'emploi tient particulièrement à cœur au parti socialiste et cette question a trouvé une réponse satisfaisante puisque les emplois ne seront que peu impactés grâce au départ d'une enseignante en retraite, par la non-reconduction de 4 leçons en CDD ainsi qu'une réorganisation légère de l'école. De facto, nous suivons donc les recommandations du Conseil municipal ainsi que celles de la Commission d'école primaire en acceptant la fermeture d'une classe à l'école primaire."

M. Raphaël Perotto, ARC : "La fraction ARC a pris connaissance du rapport du Conseil municipal, ainsi que celui du directeur, concernant l'organisation de l'école primaire pour l'année 2020-2021. Pour la deuxième année consécutive, nous devons nous prononcer sur la fermeture d'une classe au niveau primaire. Devons-nous nous inquiéter de la baisse de contingent de nos écoles à l'heure où nous devons nous prononcer sur un crédit d'engagement conséquent pour l'assainissement d'une partie de ladite école ? Non, si on en croit les prévisions d'effectifs pour les 4 prochaines années. A noter que cette fermeture nous permettra tout juste d'avoir la moyenne pour répondre aux exigences cantonales, mais elle ne nous met pas à l'abri d'une éventuelle 3^{ème} fermeture si les prévisions d'effectifs devaient s'avérer trop optimistes. Fort heureusement et sans vouloir minimiser la suppression de leçons allouées aux enseignants sous contrat à durée déterminée, le départ à la retraite d'une enseignante et une légère réorganisation par la direction de l'école permettront d'atténuer les conséquences sur l'emploi du corps enseignant. Avec 17.47 élèves par classe, nous serions trop loin de la moyenne exigée par le canton. C'est pourquoi la fraction ARC approuve, non sans regret, la fermeture d'une classe à l'école primaire dès l'année scolaire 2020-2021 et remercie d'ores et déjà le conseil de direction de l'EPSI, et les autorités scolaires, des efforts consentis pour en atténuer les effets."

Mme Gisèle Tharin, PLR : "Nous avons pris bonne connaissance du rapport du Conseil municipal relatif à la fermeture d'une classe à l'école primaire pour l'année scolaire 2020-2021, ainsi que des exigences fixées par le canton. Bien que nous regrettions vivement cette mesure ainsi que la baisse d'effectif à l'école primaire et enfantine, la fraction libérale radicale accepte à l'unanimité la fermeture d'une classe pour l'année scolaire 2020-2021."

Au vote, la fermeture d'une classe à l'école primaire pour l'année scolaire 2020-2021 est acceptée à l'unanimité.

8. Motions et interpellations

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Je n'ai pas reçu de motion, par contre, j'ai reçu 3 interpellations sur le bureau du Conseil de ville."

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Est-ce que le Conseil municipal souhaite la parole pour les réponses aux interpellations ?"

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Cela ne semble pas être le cas, je donne la parole pour les nouvelles interpellations."

M. Swann Thommen, ARC : "La fraction ARC suite à sa prise de position sur le Règlement sur la vidéosurveillance de la commune de Saint-Imier se permet d'interpeller le Conseil municipal sur les deux points suivants et d'insister afin d'avoir des réponses :

- Est-il possible de mettre en place soit par le biais du service des Travaux publics ou d'une entreprise privée une ronde de nettoyage quotidienne sur l'espace de l'esplanade entre 6 h 30 et 7 h 00 du matin afin de sécuriser cette espace pour nos enfants ?
- Quelles sont les projets et alternatives actuellement en discussion pour s'occuper des incivilités commises par nos jeunes et ce dans quelle temporalité ?"

M. Patrick Tanner, maire : "Je vais simplement faire une réponse de courtoisie immédiate à M. Swann Thommen, ARC. Je peux confirmer ce que j'ai dit tout à l'heure, le Conseil municipal est actuellement en pleine réactualisation de son plan d'action en matière d'incivilités. Il va affiner ce plan pour pouvoir le soumettre au voisinage concerné par ces incivilités. Une fois ces personnes rencontrées, nous allons réadapter si nécessaire notre plan d'action pour pouvoir le mettre en œuvre. Le Conseil municipal vous présentera son plan d'action le plus rapidement possible pour vous informer des mesures prises."

M. Swann Thommen, ARC : "Merci."

Mme Gisèle Tharin, PLR : "Notre commune a développé ces dernières années des projets pour nos jeunes. Certains projets sont encore en cours d'élaboration. Nous nous réjouissons du travail effectué pour accompagner au mieux notre jeunesse. Notre fraction a proposé de mettre sur pied des cours d'informatique pour nos aînés, projet rendu possible et également en cours d'élaboration. Nous en sommes certains, ce projet connaîtra un grand succès. On le sait tous, notre temps évolue à grande vitesse laissant nos aînés de plus en plus démunis par rapport à tous les moyens que nous avons actuellement à disposition. Toutes les démarches administratives deviennent de plus en plus complexes et nécessitent souvent un appui externe qui n'est cependant pas toujours possible au travers du cadre familial. C'est pourquoi, la fraction libérale radicale souhaite la création d'un poste de délégué coordinateur aux seniors. Le cahier des charges de ce délégué coordinateur pourrait s'apparenter aux différentes prestations fournies par Pro Senectute. Ce poste serait un atout fantastique pour permettre l'autonomie et l'indépendance le plus longtemps possible de nos seniors. En effet, il est fréquent de constater que nos aînés manquent de ressources car la part administrative n'a pas été effectuée de manière appropriée. Ce délégué coordinateur pourrait les conseiller et les accompagner dans les différentes questions liées à l'avance en âge et dans les différentes possibilités sociales pouvant s'offrir à eux."

Mme Paula Tanner, cheffe du Département de l'action sociale : "Je remercie Mme Gisèle Tharin, PLR, pour son interpellation. Je ne vais pas vous donner une réponse complète ce soir, mais déjà vous dire que c'est un sujet qui est débattu dans mes différentes commissions. Nous avons des discussions avec Pro Senectute pour l'intégration des cours concernant la caisse maladie, les prestations complémentaires, les demandes de moyens auxiliaires. Ce sont des cours que Pro Senectute propose déjà dans d'autres cantons, et nous sommes en train de voir pour installer ceci aussi à Saint-Imier. A Saint-Imier, nous avons déjà une grande chance, car au niveau de notre Agence AVS, les collaborateurs sont bien à l'écoute, et selon leurs disponibilités, ils donnent une aide précieuse aux aînés. Le sujet que vous relevez est en discussion au sein du Département de l'action sociale."

Mme Gisèle Tharin, PLR : "Merci."

M. Christian Tharin, PLR : "La fraction PLR a décidé de regrouper trois questions qui finalement touchent toutes à la planification financière, même si les départements concernés ne sont pas les mêmes, quoique des collaborations nous semblent évidentes. D'autre part les réponses que nous recevrons permettront aussi de mieux cerner certains éléments liés au processus sur la fusion pour laquelle nos concitoyens seront appelés aux urnes le 27 septembre prochain.

a) Etat du patrimoine bâti

Nous demandons un rapport sur l'état du patrimoine bâti de notre commune et les montants qui devront être investis quasi obligatoirement dans plusieurs cas.

Nous parlons ici :

- De l'école primaire (pour laquelle nous avons libéré ce soir CHF 3'000'000.-).
- De l'école secondaire dont l'état se dégrade très très sérieusement.
- Des immeubles du patrimoine administratif (Rue Jacques-David et Rue de la Clef 37) qui sont dans un état déplorable.
- Du complexe Halles-Espace Beau-Site qui pose apparemment à nouveau des problèmes.
- Du bâtiment communal qui donne aussi des soucis.
- Sans oublier l'ancien Home et le bâtiment des Abattoirs dont les gestions nous sont dévolues.
- Et peut-être de l'Ancien manège si les efforts en cours n'aboutissent pas.
La liste pourrait s'allonger...

Nous rappelons que les pertes d'exploitation sont actuellement supportées par les contribuables ce qui est contraire à la loi sur les communes qui précise que les immeubles du patrimoine administratif doivent tourner.

Y a-t-il aussi dans les autres communes de la fusion, Courtelary, Cormoret, Sonvilier et Renan des bâtiments à assainir ? Et pour quels montants ?

Ces divers montants ont-ils été intégrés dans la projection financière liée à la "Fusion" avec un 1^{er} budget qui doit nous être présenté le mercredi 18 mars prochain ?

b) Gestion des eaux

Nous demandons un rapport précis, chiffré sur l'état des conduites d'eau, l'assainissement de notre réseau d'eau de manière systématique, le raccordement aux eaux usées, la réalisation des assainissements indispensables sur nos montagnes (raccordements, gestion des fosses septiques et élimination des puits perdus par exemple).

Nous croyons savoir que le canton va contraindre les communes à mettre en ordre leur réseau d'ici 2023.

Qu'en est-il, dans ce domaine spécifique, des communes concernées par une éventuelle fusion ?

Le PLR veut connaître l'état des réseaux avant la votation, ainsi qu'une estimation du coût de l'assainissement pour toute la zone concernée par la votation du 27 septembre 2020.

Ces divers montants ont-ils été intégrés dans la projection financière liée à la "Fusion" avec un 1^{er} budget qui doit nous être présenté le mercredi 18 mars prochain ?

c) Etat des routes

La fraction libérale-radical demande le plan d'investissement pour l'entretien des routes (Nous savons que pour Saint-Imier un rapport existe avec des chiffres qui sont préoccupants mais qui reflètent la réalité) (pour nous, entretien = surface, routes, trottoirs) et partie souterraine (électricité, gaz, eaux,...), ainsi que pour l'entretien des routes de montagne par des syndicats car les communes participent au financement des syndicats.

L'état des routes et des trottoirs fait parler, je dirai jaser, nos concitoyens dans plusieurs zones de notre localité.

Qu'en est-il dans les autres communes ?

Le PLR veut connaître l'état des routes au sens large avant la votation ainsi qu'une estimation du coût de l'assainissement pour toute la zone concernée par la votation du 27 septembre 2020.

Ces divers montants ont-ils été intégrés dans la projection financière liée à la « Fusion » avec un 1^{er} budget qui doit nous être présenté le mercredi 18 mars prochain ?

La fraction libérale-radical doit disposer de ces chiffres afin de se forger une idée précise :

- Des dossiers à gérer et à résoudre de manière impérative à l'avenir à Saint-Imier et les implications financières et politiques qu'elles auront dans le futur sur la vie de notre localité.
- Des enjeux de la votation du 27 septembre en sachant clairement que la préparation financière liée au budget planifié pour l'éventuelle 1^{ère} année de la commune d'Erguël prend en compte ou non les montants liés aux trois domaines abordés dans notre interpellation.

Les rapports exigés ce soir par notre fraction doivent nous fournir des réponses claires, précises, sans ambiguïté sur la réalité dans ces 3 premiers domaines abordés par notre fraction."

M. Patrick Tanner, maire : "Nous n'avons pas de baguette magique. Effectivement, la longue liste que vous demandez en prévision de la fusion me paraît déjà très difficile à inventorier avec des études dans différentes communes pour connaître l'état de leurs équipements. Ce que je peux simplement préciser ici, c'est que la plupart des équipements, que ce soit l'eau, l'électricité, le gaz, et pour une partie les routes, font l'objet de financements spéciaux qui doivent être autofinancés par les taxes. Ce n'est pas tout à fait le cas pour les routes, mais un financement spécial existe également à ce niveau-là. Ce que je peux aussi vous dire, sans dévoiler les informations qu'on va livrer le 18 mars, c'est que bien évidemment les budgets tels qu'ils ont été construits et consolidés au niveau de la planification financière tiennent compte des planifications financières des différentes communes concernées par la fusion, et donc des projets que nous avons faits. Qu'il y ait fusion ou pas, les plans financiers des communes sont construits par rapport à leur capacité à faire face à ces investissements. La question des immeubles avait déjà été menée par votre autorité par rapport au patrimoine financier. J'espère que nous pourrons vous apporter lors de la fusion un maximum d'informations par rapport à vos craintes au niveau financier et aussi sur l'état de nos réseaux. C'est notamment à l'urbanisme au niveau des routes qu'un inventaire existe, pour l'équipement la situation existe également et est tenue à jour en permanence et pour les bâtiments, ces informations existent

aussi et elles sont en train de se mettre en place par l'intermédiaire de la motion que le PLR, sauf erreur, a déposée. Ces travaux sont en cours avec ou sans fusion. L'importance des investissements auxquels nous pourrions faire face ne permettra pas de les réaliser dans un laps de temps qui est de 2-3 ans. Nous essayons de poursuivre le rattrapage des investissements qui n'ont pas été faits par le passé et nous le faisons au rythme auquel nos finances communales le permettent. Et puis, vous savez bien que vu les décisions du Grand Conseil qui viennent de tomber, sauf erreur hier, nous connaissons les incidences importantes que la loi fiscale aura pour notre commune ainsi que les incidences de l'évaluation générale des immeubles pour laquelle le Grand Conseil a fixé la valeur médiane à 70 %, ce qui va engendrer une perte supplémentaire annuelle de CHF 55'500.- pour notre commune. Tout ces éléments ont été pris en compte dans la projection de la nouvelle commune et je me réjouis de vous communiquer ces données le 18 mars prochain. Ce rapport sera aussi remis à votre Conseil de ville puisque vous vous prononcerez le 18 juin sur le préavis que vous donnerez au Corps électoral pour la fusion et l'ensemble de ces choses fait partie du paquet du mariage. Nous reprendrons vos différentes questions au sein du Conseil municipal et essayerons d'y répondre au mieux compte tenu des délais très courts et du nombre important de départements concernés par votre interpellation Nous y reviendrons ultérieurement."

M. Christian Tharin, PLR : "Merci pour ces premiers éléments de réponse."

9. Petites questions

Mme Elisabeth Beck, présidente : "J'ai reçu 1 petite question sur le bureau du Conseil de ville."

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Est-ce que le Conseil municipal souhaite la parole pour les réponses aux petites questions ?"

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Bien, il ne semble pas y avoir de réponse aux petites questions, je donne la parole pour la nouvelle petite question."

M. Yann Doutaz, PLR : "Suite aux informations lues dans la presse régionale la fraction PLR souhaite savoir :

- Le nombre de parts sociales qui étaient détenues par la commune de Saint-Imier dans la bientôt ancienne structure de Hébron.
- Si la commune de Saint-Imier est encore actuellement détentrice de toutes les parts sociales ou d'une partie de celles-ci durant cette phase de transition.
- Et qu'en sera-t-il dans le futur dans la nouvelle structure de Hébron ?"

M. Patrick Tanner, maire : "L'EMS Hébron est une coopérative dans laquelle la Municipalité a 68 parts sociales d'une valeur de CHF 500.-. A préciser tout de même que peu importe le nombre de parts sociales, chaque coopérateur ne dispose que d'une seule voix. C'est le principe d'une société coopérative. Nous avons été associés au projet de réaffectation du site de Mont-Soleil. Le projet qui est aujourd'hui présenté à Courtenay a aussi été discuté avec les acteurs du 3^{ème} âge à Saint-Imier, et le Conseil municipal a eu un échange avec l'Exécutif de Courtelary qui s'était engagé sur le principe à reprendre nos parts sociales. Bien évidemment ce transfert ne peut pas se faire de gré à gré entre deux communes. Il nécessite l'accord de l'assemblée générale d'Hébron. Selon les discussions, on nous a demandé de patienter jusqu'au vote du 27 septembre concernant la fusion des communes. En effet, en cas de fusion, ces parts sociales seraient réintégrées dans les comptes de la nouvelle commune d'Erguël. Le Conseil municipal a donc suspendu sa demande jusqu'au 27 septembre. Si la fusion devait ne pas aboutir, nous réactiverons notre demande de nous défaire de ces parts sociales et de

proposer à l'assemblée générale de les laisser à une autre collectivité publique si celle-ci est toujours intéressée naturellement."

M. Yann Doutaz, PLR : "Merci."

10. Divers et imprévu

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Je n'ai pas de divers et imprévu. Est-ce que quelqu'un demande la parole ?"

M. Michel Ruchonnet, PS : "Ma chère Elisabeth, le PS du Haut-Vallon est fier de toi. Nous t'offrons ces quelques fleurs. Fais-nous une belle année."

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Merci, je suis très touchée."

...Applaudissements...

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Est-ce que quelqu'un souhaite encore la parole ?"

Mme Elisabeth Beck, présidente : "Cela ne semble pas être le cas, je vous remercie, et je lève la séance."

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21 h 05.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE
La présidente : Le vice-chancelier :